

ARRETE TEMPORAIRE

Portant règlementation de la circulation et du stationnement rue des 4 cantous.

Hors agglomération et En agglomération

Le Maire de la commune d'Escouloubre,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 413-1

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire

Vu le code de la Voirie Routière et notamment l'article R.131.2

Vu la demande de l'entreprise **CORMERAIS 2 rue des Ecoles 11140 AXAT n° de siret : 448 057 083 000025**

Vu les travaux de réfection de toiture prévus chez Monsieur Vilar Robert 29 rue de l'église , en lieu et place

ARRETE

Article 1 : du 23/10/2026 au 24/11/2026 , de 00h00 à 24h00 la circulation sera totalement coupée rue des 4 cantous. La circulation se faisant sur une voie, les stationnements et la circulation seront interdits pour tous véhicules.

Article 2 : La signalisation règlementaire, barrières , conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, sous le contrôle des services de la mairie.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures

Article5 : Le secrétariat de mairie, le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude, le Directeur Départemental de la sécurité publique et le Directeur de l'Entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur

Fait à Escouloubre le 19/10/2026

Le maire

Jacques PETIT

